

**Click to prove  
you're human**























## **Je me suis permis ou permise**

« Après une pause que je me suis permise, je me suis permis de vous appeler. » En français, l'accord du participe passé est la plus grande source d'erreurs d'orthographe. Dans cet article, on se demande s'il faut écrire « je me suis permis » ou « je me suis permise ». Vous avez un doute ? Pas de panique, on vous explique tout. Quand écrire « je me suis permis » ? « Je me suis permis » correspond à la conjugaison du verbe permettre au passé composé (auxiliaire + participe passé), à sa forme pronomiale. Le verbe permettre est un verbe occasionnellement pronominal, c'est-à-dire qu'on peut l'utiliser seul (permettre) mais aussi à sa forme pronomiale (se permettre), contrairement aux verbes essentiellement pronominaux comme s'absenter, qui ne peut pas être conjugué seul (j'absente) mais uniquement à sa forme pronomiale (je m'absente). Règle : Le participe passé d'un verbe occasionnellement pronominal s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD) si celui-ci est placé avant le verbe ou s'il n'y a pas de COD. Pour rappel, le COD répond à la question « qui ? » ou « quoi ? » (je me suis permis d'acheter un manuel d'orthographe => je me suis permis quoi ? D'acheter un manuel d'orthographe). Ainsi, dans le cas de construction de phrases commençant par « je me suis permis... », on n'accorde pas permis en genre et en nombre car le complément d'objet direct est positionné après le verbe permettre. Même si le locuteur est une femme, on écrit « je me suis permis » sans -e. Exemples d'usage de « je me suis permis » : Je me suis permis de vous contacter à une heure tardive, Je me suis permis de venir en avance, Elle s'est permis de commencer à manger avant les autres, Il s'est permis de ne pas répondre à mes messages, Je me suis permis de vous amener un bon ami à moi, Gérard Auvinet, Georges Simenon, Les noces de Poitiers, J'ai mangé seul pour assimiler tout ce que j'avais vu le matin, et quand Gabriel est venu me proposer un café, je me suis permis de lui demander également une part de gâteau, Pascale Fontenau, La Puissance du désordre. Quand écrire « je me suis permise » ? Règle : conformément à la règle d'accord du participe passé des verbes occasionnellement pronominaux, si le complément d'objet direct (COD) est placé avant le verbe, alors on accorde le verbe en genre et en nombre avec le COD. Attention, dans le cas de construction de phrase avec plusieurs verbes, il est important de bien analyser à quel verbe se rapporte le COD. Recevez chaque lundi une règle d'orthographe qui fait l'objet de nombreuses erreurs en français. Exemple : La voiture que je me suis permis d'acheter est tombée en panne. Ici, le complément d'objet direct « la voiture » se rapporte au verbe acheter et non à permettre. On n'accorde donc pas permise, mais permis.

La critique que je me suis permise a été mal reçue La pause que je me suis permise n'a duré que quelques minutes Maman, j'ai senti tout le temps que son argent ne m'appartenait pas, et que tout cela était seulement pour la forme. Bref, c'est une faiblesse passagère que je me suis permise, mais désormais je ne me le permettrai plus. Fédor Dostoïevski, L'Adolescent « Si monsieur le comte, avait dit Mme de Reybert en terminant, m'a jugée défavorablement sur la démarche que je me suis permise à l'insu de M. de Reybert, il doit être maintenant convaincu que nous avons obtenu ces renseignements sur son régisseur de la manière la plus naturelle... » Honoré de Balzac, Un Début dans la vie Je suis, tel que tu me vois, du parti de M. d'Epernon, et quand nous aurons Henri de Navarre ici, je passerai mal mon temps pour les mauvaises plaisanteries que je me suis permises sur son compte et quelques mauvais services que j'ai eu l'occasion de lui rendre. Arthur de Gobineau, Nicolas Belavoir Conjugaisons du verbe se permettre au passé composé Pour rappel, voici les conjugaisons du verbe se permettre au passé composé, avec l'accord au masculin et féminin : je me suis permis / permise tu t'es permis / permise il s'est permis / elle s'est permise nous nous sommes permis / permises vous vous êtes permis / permises ils se sont permis / elles se sont permises Pour aller plus loin, nous vous invitons à étudier les règles d'accord du participe passé des verbes pronominaux. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permise. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permit. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permis. Les pauses que je me suis permises ont été reposantes. Les pauses que je me suis permise ont été reposantes. Bonjour, Si j'ai bien compris le verbe se permettre est invariable. Au féminin on dit: Je me suis permis de donner des bonbons. Merci d'avance. Pour vous améliorer en orthographe, testez les modules d'entraînement du Projet Voltaire : 2 réponse(s) Comme 'je me suis permis » signifie « j'ai permis à moi-même » (permettre à quelqu'un et non permettre quelqu'un), faute de COD, on ne fait aucun accord. Je me suis permis cette familiarité >> cette familiarité que je me suis permiseL'accord se fait avec le COD : familiarité. D'ailleurs on peut lui substituer « oser » : je me suis permis > j'ai osé. Remarque : on ne peut pas dire que le verbe « permettre » est invariable. Ce qui est invariable, par définition, ne varie pas. Or, le verbe permettre varie énormément comme tout verbe qui se conjugue : « permets - permettait - permettront - permîmes - permette .... » Il s'agit ici que de son participe passé et il s'accorde parfois comme cela se voit dans l'exemple ci-dessus. Oui, je confirme, on permet à quelqu'un de faire quelque chose. Dans cette phrase, le verbe se permettre est accidentellement pronominal, on analyse donc la place du COD s'il y en a un et on applique la règle de l'accord du participe passé. Si absence de COD, le participe passé reste en effet invariable. J'ai permis à moi-même de donner des bonbons ! Pas de COD donc Je me suis permis de donner des bonbons, si c'est une fille qui parle. Pour ne plus vous poser cette question ni tant d'autres, découvrez les modules d'entraînement en orthographe et en expression du Projet Voltaire : 1337 Vues Temps de lecture : 2 minutes On écrit : « je me suis permis » ou « je me suis permise ». Cela dépend du contexte. → « Je me suis permis » à la forme féminine : « se permettre » est un verbe occasionnellement pronominal. Il peut admettre un pronom réfléchi ou non (on dit aussi bien « se permettre » que « permettre »). La règle est que le participe passé de ces verbes doit être accordé si complément d'objet direct (COD, qui répond aux questions « qui ? quoi ? ») précède le verbe, comme on le fait avec les verbes qui s'emploient avec l'auxiliaire « avoir ». Or, dans « je me suis permis [de faire quelque chose] », aucun COD ne précède le verbe. Il ne faut donc pas accorder. Le pronom réfléchi « me » est complément d'objet d'indirect (il répond aux questions « à/de qui ? de quoi »). Par exemple, la phrase « je me suis permis de regarder la télévision » est à équivalente à « j'ai permis à moi-même de regarder la télévision ». « Me » représente « moi-même » et répond à la question « à qui ». Autres exemples : Je me suis permis de vous contacter à propos de notre entrevue d'hier soir. Je me suis permis de vous écrire pour vous demander un renseignement à propos de vos offres. Moi, ta soeur, je me suis permis de te mettre en garde sur ce que tu t'apprêtes à faire. → « ... je me suis permise » : le participe passé « permis » doit varier dans les cas où le COD précède le verbe. Cela arrive dans les propositions subordonnées. Exemple : La folie que je me suis permise m'a rendue heureuse. Dans cet exemple, un COD, le pronom relatif « que » précède le « je me suis permise ». Ce pronom reprend son antécédent, « la folie », qui est un nom féminin. Le participe passé s'accorde donc à la forme féminine. Autres exemples : Les dépenses que je me suis permises ont été très utiles. Les libertés que je me suis permises étaient absolument nécessaires en ce moment de crise. Voilà, monsieur, les réflexions que je me suis permises depuis ma première lettre et à laquelle je joins celle-ci. (Diderot, Correspondance) Vous devez cliquer ici pour lire l'article : « elle s'est rendue compte » ou « elle s'est rendu compte » ? Bonjour, je ne sais jamais si on doit dire « je me suis permis de ..... » ou « je me suis permise » qui j'avoue pour ce dernier ne sonne pas très bien. Merci de m'éclairer Pour vous améliorer en orthographe, testez les modules d'entraînement du Projet Voltaire : 2 réponse(s) Bonjour Laurence2307, Le participe passé du verbe pronominal se permettre reste invariable. En effet, permettre est un verbe occasionnellement pronominal, c'est à dire qu'il peut être utilisé sous une autre forme que la forme pronomiale : on permet quelque chose à quelqu'un. L'accord du participe passé de la forme pronomiale se fait donc avec le COD s'il est placé avant l'auxiliaire. Je me suis permis de : me est COI, puisqu'on permet à quelqu'un. Il n'y a pas de COD. Donc l'accord ne peut pas se faire avec me. Je me suis permis, même si me est une femme ! Merci beaucoup PhL. Bonne journée.... Pour ne plus vous poser cette question ni tant d'autres, découvrez les modules d'entraînement en orthographe et en expression du Projet Voltaire : « Après une pause que je me suis permise, je me suis permis de vous appeler. » En français, l'accord du participe passé est la plus grande source d'erreurs d'orthographe. Dans cet article, on se demande s'il faut écrire « je me suis permis » ou « je me suis permise ». Vous avez un doute ? Pas de panique, on vous explique tout. Quand écrire « je me suis permis » « Je me suis permis » correspond à la conjugaison du verbe permettre au passé composé (auxiliaire + participe passé), à sa forme pronomiale. Le verbe permettre est un verbe occasionnellement pronominal, c'est-à-dire qu'on peut l'utiliser seul (permettre) mais aussi à sa forme pronomiale (se permettre), contrairement aux verbes essentiellement pronominaux comme s'absenter, qui ne peut pas être conjugué seul (j'absente) mais uniquement à sa forme pronomiale (je m'absente). Règle : Le participe passé d'un verbe occasionnellement pronominal s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD) si celui-ci est placé avant le verbe ou s'il n'y a pas de COD. Pour rappel, le COD répond à la question « qui ? » ou « quoi ? » (je me suis permis d'acheter un manuel d'orthographe => je me suis permis quoi ? D'acheter un manuel d'orthographe). Ainsi, dans le cas de construction de phrases commençant par « je me suis permis... », on n'accorde pas permis en genre et en nombre car le complément d'objet direct est positionné après le verbe permettre. Même si le locuteur est une femme, on écrit « je me suis permis » sans -e. Exemples d'usage de « je me suis permis » Je me suis permis de vous contacter à une heure tardive Je me suis permis de venir en avance Elle s'est permis de commencer à manger avant les autres Il s'est permis de ne pas répondre à mes messages. Je me suis permis de vous amener un bon ami à moi, Gérard Auvinet. Georges Simenon, Les noces de Poitiers J'ai mangé seul pour assimiler tout ce que j'avais vu le matin, et quand Gabriel est venu me proposer un café, je me suis permis de lui demander également une part de gâteau. Pascale Fontenau, La Puissance du désordre Quand écrire « je me suis permise » Règle : conformément à la règle d'accord du participe passé des verbes occasionnellement pronominaux, si le complément d'objet direct (COD) est placé avant le verbe, alors on accorde le verbe en genre et en nombre avec le COD. Attention, dans le cas de construction de phrase avec plusieurs verbes, il est important de bien analyser à quel verbe se rapporte le COD. Recevez chaque lundi une règle d'orthographe qui fait l'objet de nombreuses erreurs en français. Exemple : La voiture que je me suis permis d'acheter est tombée en panne. Ici, le complément d'objet direct « la voiture » se rapporte au verbe acheter et non à permettre. Exemples d'usage de « je me suis permise » La période de détente que je me suis permise a été mal bénéfique La critique que je me suis permise n'a duré que quelques minutes Maman, j'ai senti tout le temps que son argent ne m'appartenait pas, et que tout cela était seulement pour la forme. Bref, c'est une faiblesse passagère que je me suis permise, mais désormais je ne me le permettrai plus. Fédor Dostoïevski, L'Adolescent « Si monsieur le comte, avait dit Mme de Reybert en terminant, m'a jugée défavorablement sur la démarche que je me suis permise à l'insu de M. de Reybert, il doit être maintenant convaincu que nous avons obtenu ces renseignements sur son régisseur de la manière la plus naturelle... » Honoré de Balzac, Un Début dans la vie Je suis, tel que tu me vois, du parti de M. d'Epernon, et quand nous aurons Henri de Navarre ici, je passerai mal mon

demarche que je me suis permise à l'insu de M. de Reybert, il doit être maintenant convaincu que nous avons obtenu ces renseignements sur son régisseur de la manière la plus naturelle... » Honoré de Balzac, Un Début dans la vie Je suis, tel que tu me vois, du parti de M. d'Epernon, et quand nous aurons Henri de Navarre ici, je passerai ma mort temps pour les mauvaises plaisanteries que je me suis permises sur son compte et quelques mauvais services que j'ai eu l'occasion de lui rendre. Arthur de Gobineau, Nicolas Belavoir Conjugaisons du verbe se permettre au passé composé Pour rappel, voici les conjugaisons du verbe se permettre au passé composé, avec l'accord au masculin et féminin : je me suis permis / permise tu t'es permis / permise il s'est permis / elle s'est permise nous nous sommes permis / permises vous vous êtes permis / permises ils se sont permis / elles se sont permises Pour aller plus loin, nous vous invitons à étudier les règles d'accord du participe passé des verbes pronominaux. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permise. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permis. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permis. Les pauses que je me suis permis ont été reposantes. Les pauses que je me suis permises ont été reposantes. Les pauses que je me suis permise ont été reposantes. ORTHOGRAPHE - « Elle s'est prise à son propre piège », « elle s'est mise au travail », « je me suis permise d'entrer »... les locutions font florès. Quelle formulation est correcte ? Le Figaro revient sur l'usage du participe passé et de la forme pronomiale au féminin. «Je me suis remise au sport», «elle s'est pris une amende», «je me suis permise de vous l'emprunter»... Si le participe passé et la forme pronomiale font partie des plus redoutables embûches de la langue française, ces dernières ne font qu'empirer une fois au féminin ! Faut-il ou non mettre un «e» ? Le Figaro fait le point sur la règle de l'Académie française. Il faut avant tout distinguer des verbes comme «mettre» et «prendre» du verbe «permettre». ● «Mettre» et «prendre» suivent les règles d'accord du participe passé. Autrement dit, avec l'auxiliaire être, leur participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet. Exemple: «La table fut mise», «la ville fut prise». Avec «avoir», leur participe passé s'accorde avec le COD si ce dernier le précède. Exemple: «Les photos qu'il a prises», «la robe qu'elle a mise.» Avec des verbes pronominaux, leur participe passé s'accorde avec le sujet. Sauf quand il est suivi d'un COD, ex: «elle s'est pris un coup». Bref, il faut dire «elle s'est prise au piège» et non «elle s'est pris au piège», ou encore «elle s'est mise au travail» et non pas «elle s'est mis au travail». ● «Permettre», un cas isolé Le verbe «permettre» se distingue de «mettre» et «prendre» par sa structure: il se construit avec un complément direct, qui indique «ce qu'on» autorise, et un complément indirect qui désigne «à qui» on l'autorise. Exemple: «Sa situation ne lui permet plus le repos.» On peut remplacer le CD par un infinitif prépositionnel: «Sa situation lui permet de se reposer», ou une complétive: «Sa situation permet qu'elle se repose». «Quand 'permettre' est à la forme pronomiale, les pronoms compléments «me», «te», «se», «nous» ou «vous» sont indirects et ne commandent donc pas l'accord.» Exemple: «Elle s'est permis d'étonnantes remarques.» En revanche, si le COD est placé devant le verbe, le participe passé de «permettre» se termine par un «e». Exemple: «L'intervention qu'il s'est permise.» Si certaines fautes vous ont jadis mis dans l'embarras, maintenant que vous connaissez la règle, l'erreur n'est plus permise ! Posez toutes vos questions en langue française sur notre forum. L'erreur «Une fillette s'est permise de manger la fin du gâteau.» Vous ne vous permettez aucune faute d'orthographe, et nous vous en félicitons. Pour ce faire, il arrive que vous ayez besoin de quelques explications. Nous sommes là pour vous ! Découvrez s'il faut écrire je me suis permise ou je me suis permis. Pour en apprendre un peu plus chaque jour, n'hésitez pas à vous inscrire à nos formations en orthographe 100% en ligne. Elles ciblent vos envies et vos besoins en matière d'apprentissage de la langue française, des règles basiques aux subtilités pointues. Et n'oubliez pas le quiz à la fin de l'article pour vérifier si vous avez bien compris la règle d'orthographe ! La solution La règle d'orthographe On dit et on écrit toujours « je me suis permis », et ce que l'on soit un homme ou une femme. Le verbe « permettre » signifie « donner liberté, pouvoir de faire ou de dire » ou alors « ne pas interdire ». Ce verbe se construit avec un complément direct, spécifiant ce qu'on autorise, et un complément indirect, renseignant à qui on l'autorise. Le verbe pronominal « se permettre » veut dire « prendre la liberté, avoir l'audace, oser faire quelque chose ». A la forme pronomiale, le pronom complément (me, te, se, nous, vous) indique à qui on permet, et est donc complément indirect. Ainsi ce pronom n'influe pas sur l'accord. Attention, cela ne veut pas dire que le participe passé de « permettre » ne s'accorde jamais. Si le complément direct est placé avant le verbe et féminin, alors on dira et écrira « permise ». Cette règle est valable pour tous les verbes pronominaux. Citons par exemple « se dire », « se faire », « se montrer », etc. 10 questions pour vous tester Des exemples pour tout comprendre « Le directeur s'est permis d'entrer sans frapper. » → Ici c'est le directeur qui se permet de faire quelque chose, or c'est un nom masculin, donc faire l'accord ne change pas la graphie. Il n'y a pas de question à se poser. « La présidente s'est permis de l'interrompre » → Le pronom élidé « s' » fait référence à la présidente, qui est la personne à qui on autorise quelque chose. En tant que complément indirect, il ne faut pas faire l'accord. « La mise en scène qu'il s'est permise souligne le caractère éphémère de la vie. » → Le complément direct du verbe « se permettre » est le pronom « que », qui désigne « la mise en scène », et qui est placé avant le verbe. Donc on doit accorder le participe passé avec

Excusez moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permis. Excusez moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permis. Les pauses que je me suis permis ont été reposantes. Les pauses que je me suis permise ont été reposantes. Sérieux et pragmatique, les expériences acquises lors de mes précédents stages m'ont permis d'aborder la vie avec sérénité m'ont permis ou m'ont permises Pour vous améliorer en orthographe, testez les modules d'entraînement du Projet Voltaire : 1 réponse(s) Bonjour, Les participants passés dit ; cru ; osé ; permis ; espéré ; pensé ; prétendu et autres verbes d'opinion restent invariables s'ils sont suivis d'un infinitif. Elles se sont révélées autres que celles qu'elles avaient prétendu être. Il a fait toutes les bêtises qu'on lui avait permis de faire. Écrivez donc : Les expériences acquises lors de mes précédents stages m'ont permis d'aborder la vie avec sérénité. Pour ne plus vous poser cette question ni tant d'autres, découvrez les modules d'entraînement en orthographe et en expression du Projet Voltaire : 764 Vues Temps de lecture : 2 minutes L'accord de « plein de » varie selon sa fonction. Cet article vous explique dans quel cas ce mot est invariable ou non. « Plein de » comme adverbe Si cette locution signifie « beaucoup » ou de « de nombreux », elle a alors valeur d'adverbe. Cette locution adverbiale ne s'accorde donc pas, elle est invariable. Astuce : on peut féminiser la phrase. Si la phrase féminisée est incorrecte, c'est alors invariable. Exemples : Il y a plein de fautes dans cette dissertation. Brice lui a parlé pendant des heures de ses vacances et de plein d'autres choses assommantes. [...] et beaucoup autres choses assommantes. Marine n'avait pas de vélo pour se promener, mais ce n'était pas un problème, car Christine en avait plein dans son garage. Attention : cette locution (tout comme "tout plein") appartient au langage oral. Il vaut mieux l'éviter dans un contexte formel. Voir ici : doit-on écrire "en tout genre" ou "en tous genres" ? Plein de comme adjectif Si cette locution signifie « rempli de », elle a alors valeur d'adjectif. Elle s'accorde en genre et nombre avec le nom auquel elle se rapporte. Astuce : on peut remplacer « plein » par « rempli ». Si la phrase est correcte, on doit accorder. Exemples : Nous arrivions sur une place pleine de monde. Nous arrivions sur une place remplie de monde. Vint le propriétaire de la maison, les mains portant avec difficulté un gros bol plein de thé bouillant. Le coffre de la voiture étant plein, nous nous décidâmes à partir avec une seconde voiture. « Ne puisse à son réveil descendre sur tes places, Sans entendre hurler la mort ? » (Lamartine, Contre la peine de mort) Comme nom Le nom qui signifie « le fait d'être rempli de quelque chose, le fait d'être à l'état de développement maximal », que l'on retrouve par exemple dans l'expression « faire le plein », est généralement employé au singulier. Exemples : Ce séjour de deux semaines à la montagne m'a permis de faire le plein d'énergie ! Il conduisait sous l'emprise de stupéfiants et venait de partir d'une aire d'autoroute sans payer le plein d'essence. (Francebleu.fr) « Après une pause que je me suis permise, je me suis permis de vous appeler. » En français, l'accord du participe passé est la plus grande source d'erreurs d'orthographe. Dans cet article, on se demande s'il faut écrire « je me suis permis » ou « je me suis permise ». Vous avez un doute ? Pas de panique, on vous explique tout. Quand écrire « je me suis permis » « Je me suis permis » correspond à la conjugaison du verbe permettre au passé composé (auxiliaire + participe passé), à sa forme pronominale. Le verbe permettre est un verbe occasionnellement pronominal, c'est-à-dire qu'on peut l'utiliser seul (permettre) mais aussi à sa forme pronominale (se permettre), contrairement aux verbes essentiellement pronominaux comme s'absenter, qui ne peut pas être conjugué seul (j'absente) mais uniquement à sa forme pronominale (je m'absente). Règle : Le participe passé d'un verbe occasionnellement pronominal s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD) si celui-ci est placé avant le verbe ou s'il n'y a pas de COD. Pour rappel, le COD répond à la question « qui ? » ou « quoi ? » (je me suis permis d'acheter un manuel d'orthographe => je me suis permis quoi ? D'acheter un manuel d'orthographe). Ainsi, dans le cas de construction de phrases commençant par « je me suis permis... », on n'accorde pas permis en genre et en nombre car le complément d'objet direct est positionné après le verbe permettre. Même si le locuteur est une femme, on écrit « je me suis permis » sans -e. Exemples d'usage de « je me suis permis » Je me suis permis de vous contacter à une heure tardive Je me suis permis de venir en avance Elle s'est permis de commencer à manger avant les autres Il s'est permis de ne pas répondre à mes messages. Je me suis permis de vous amener un bon ami à moi, Gérard Auvinet. Georges Simenon, Les noces de Poitiers J'ai mangé seul pour assimiler tout ce que j'avais vu le matin, et quand Gabriel est venu me proposer un café, je me suis permis de lui demander également une part de gâteau. Pascale Fontenau, La Puissance du désordre Quand écrire « je me suis permise » Règle : conformément à la règle d'accord du participe passé des verbes occasionnellement pronominaux, si le complément d'objet direct (COD) est placé avant le verbe, alors on accorde le verbe en genre et en nombre avec le COD. Attention, dans le cas de construction de phrase avec plusieurs verbes, il est important de bien analyser à quel verbe se rapporte le COD. Recevez chaque lundi une règle d'orthographe qui fait l'objet de nombreuses erreurs en français. Exemple : La voiture que je me suis permis d'acheter est tombée en panne. Ici, le complément d'objet direct « la voiture » se rapporte au verbe acheter et non à permettre. On n'accorde donc pas permettre. Exemples d'usage de « je me suis permise » La période de détente que je me suis permise m'a été bénéfique La critique que je me suis permise a été mal reçue La pause que je me suis permise n'a duré que quelques minutes Maman, j'ai senti tout le temps que son argent ne m'appartenait pas, et que tout cela était seulement pour la forme. Bref, c'est une faiblesse passagère que je me suis permise, mais désormais je ne me le permettrai plus. Fédor Dostoïevski, L'Adolescent « Si monsieur le comte, avait dit Mme de Reybert en terminant, m'a jugée défavorablement sur la démarche que je me suis permise à l'insu de M. de Reybert, il doit être maintenant convaincu que nous avons obtenu ces renseignements sur son régisseur de la manière la plus naturelle... » Honoré de Balzac, Un Début dans la vie Je suis tel que tu me vois, du parti de M. d'Epernon, et quand nous aurons Henri de Navarre ici, je passerai mal mon temps pour les mauvaises plaisanteries que je me suis permises sur son compte et quelques mauvais services que j'ai eu l'occasion de lui rendre. Arthur de Gobineau, Nicolas Belavoir Conjugaisons du verbe se permettre au passé composé Pour rappel, voici les conjugaisons du verbe se permettre au passé composé, avec l'accord au masculin et féminin : je me suis permis / permise tu t'es permis / permise il s'est permis / elle s'est permise nous nous sommes permis / permises vous vous êtes permis / permises ils se sont permis / elles se sont permises Pour aller plus loin, nous vous invitons à étudier les règles d'accord du participe passé des verbes pronominaux. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permis. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permis.

Dans cet article, on se demande s'il faut écrire « je me suis permis » ou « je me suis permise ». Vous avez un doute ? Pas de panique, on vous explique tout. Quand écrire « je me suis permis » « Je me suis permis » correspond à la conjugaison du verbe permettre au passé composé (auxiliaire + participe passé), à sa forme pronomiale. Le verbe permettre est un verbe occasionnellement pronominal, c'est-à-dire qu'on peut l'utiliser seul (permettre) mais aussi à sa forme pronomiale (se permettre), contrairement aux verbes essentiellement pronominaux comme s'absenter, qui ne peut pas être conjugué seul (j'absente) mais uniquement à sa forme pronomiale (je m'absente). Règle : Le participe passé d'un verbe occasionnellement pronominal s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD) si celui-ci est placé avant le verbe ou s'il n'y a pas de COD. Pour rappel, le COD répond à la question « qui ? » ou « quoi ? » (je me suis permis d'acheter un manuel d'orthographe => je me suis permis quoi ? D'acheter un manuel d'orthographe). Ainsi, dans le cas de construction de phrases commençant par « je me suis permis... », on n'accorde pas permis en genre et en nombre car le complément d'objet direct est positionné après le verbe permettre. Même si le locuteur est une femme, on écrit « je me suis permis » sans -e. Exemples d'usage de « je me suis permis » : Je me suis permis de vous contacter à une heure tardive Je me suis permis de venir en avance Elle s'est permis de commencer à manger avant les autres Il s'est permis de ne pas répondre à mes messages. Je me suis permis de vous amener un bon ami à moi, Gérard Auvinet. Georges Simenon, Les noces de Poitiers J'ai mangé seul pour assimiler tout ce que j'avais vu le matin, et quand Gabriel est venu me proposer un café, je me suis permis de lui demander également une part de gâteau. Pascale Fontenau, La Puissance du désordre Quand écrire « je me suis permise » Règle : conformément à la règle d'accord du participe passé des verbes occasionnellement pronominaux, si le complément d'objet direct (COD) est placé avant le verbe, alors on accorde le verbe en genre et en nombre avec le COD. Attention, dans le cas de construction de phrase avec plusieurs verbes, il est important de bien analyser à quel verbe se rapporte le COD. Recevez chaque lundi une règle d'orthographe qui fait l'objet de nombreuses erreurs en français. Exemple : La voiture que je me suis permis d'acheter est tombée en panne. Ici, le complément d'objet direct « la voiture » se rapporte au verbe acheter et non à permettre. On n'accorde donc pas permettre. Exemples d'usage de « je me suis permise » : La période de détente que je me suis permise m'a été bénéfique La critique que je me suis permise a été mal reçue La pause que je me suis permise n'a duré que quelques minutes Maman, j'ai senti tout le temps que son argent ne m'appartenait pas, et que tout cela était seulement pour la forme. Bref, c'est une faiblesse passagère que je me suis permise, mais désormais je ne me le permettrai plus. Fédor Dostoïevski, L'Adolescent « Si monsieur le comte, avait dit Mme de Reybert en terminant, m'a jugée défavorablement sur la démarche que je me suis permise à l'insu de M. de Reybert, il doit être maintenant convaincu que nous avons obtenu ces renseignements sur son régisseur de la manière la plus naturelle... » Honoré de Balzac, Un Début dans la vie Je suis, tel que tu me vois, du parti de M. d'Epernon, et quand nous aurons Henri de Navarre ici, je passerai mal mon temps pour les mauvaises plaisanteries que je me suis permises sur son compte et quelques mauvais services que j'ai eu l'occasion de lui rendre. Arthur de Gobineau, Nicolas Belavoir Conjugaisons du verbe se permettre au passé composé Pour rappel, voici les conjugaisons du verbe se permettre au passé composé, avec l'accord au masculin et féminin : je me suis permis / permise tu t'es permis / permise il s'est permis / elle s'est permise nous nous sommes permis / permises vous vous êtes permis / permises ils se sont permis / elles se sont permises Pour aller plus loin, nous vous invitons à étudier les règles d'accord du participe passé des verbes pronominaux. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permise. Excusez-moi, Madame, mais la porte était ouverte et je me suis permis. Les pauses que je me suis permis ont été reposantes. Les pauses que je me suis permise ont été reposantes. Répondu Bonjour, J'ai un soucis avec cette phrase plutôt complexe en terme d'accords : « Les programmes et les cours auxquels j'ai assisté m'ont beaucoup intéressée et m'ont permis de m'épanouir tout au long de mon parcours. » Est ce que tout est correct ? j'ai beaucoup d'hésitations. Je vous remercie Pour vous améliorer en orthographe, testez les modules d' entraînement du Projet Voltaire : 2 réponse(s) Meilleure réponse Voici la correction : Les programmes et les cours auxquels j'ai assisté m'ont beaucoup intéressée et m'ont permis de m'épanouir tout au long de mon parcours. Auxquels renvoie à programmes et cours. assisté reste ainsi car il ne s'accorde pas avec « programmes et cours » qui est COI. intéressée est juste puisque vous êtes une fille (COD= m') . Pour ne plus vous poser cette question ni tant d'autres, découvrez les modules d' entraînement en orthographe et en expression du Projet Voltaire : Bonjour ! je rédige une lettre de motivation et j'ai une question sur l'accord de permis : Mes expériences professionnelles m'ont permis(es) ? Merci de votre aide Pour vous améliorer en orthographe, testez les modules d' entraînement du Projet Voltaire : 2 réponse(s) Bonjour vitmel, C'est une question assez souvent posée et qui peut faire hésiter quand on prononce la phrase. Pourtant l'analyse du rôle de m' permet d'y répondre facilement : Le verbe est permettre au participe passé construit avec avoir, donc s'il y a accord, il doit se faire avec le COD s'il est placé avant l'auxiliaire. QUI ont permis ? : mes expériences professionnelles, qui est donc le sujet. Mes expériences professionnelles ont permis QUOI ? ce n'est pas exprimé dans cette phrase, donc pas de COD, donc aucun accord. Et m' ? Mes expériences professionnelles ont permis (quelque chose) à QUI ? à m' mis pour moi. M' est donc un COI qui n'intervient pas dans l'accord du participe passé. Mes expériences professionnelles m'ont permis. Même si c'est une femme qui parle. Pour ne plus vous poser cette question ni tant d'autres, découvrez les modules d' entraînement en orthographe et en expression du Projet Voltaire : Bonjour à tous ! J'aborde aujourd'hui une petite question d'accord, que j'entends et que je vois à l'écrit parfois. Le verbe « se permettre » étant un verbe pronominal, on est tenté

d'accorder le participe passé, notamment au féminin quand le sujet est féminin. Mais analysons ce verbe. On dit « permettre quelque chose à quelqu'un ». Quand je dis « je me suis permis / permise quelque chose », je veux dire que j'ai permis quelque chose à moi-même. Le pronom « me » est donc un complément d'objet indirect, et non direct. Il n'y a donc pas d'accord. C'est donc « je me suis permis de le tutoyer » qui est correct, et non « je me suis permise de le tutoyer ». « Je me suis permis des commentaires critiques », et non « je me suis permise des commentaires critiques ». « Je me suis permis une faveur », et non « je me suis permise une faveur ». Par contre, si le complément d'objet direct, au féminin, se trouve avant, on accordera avec ce complément (c'est la règle de l'accord du participe passé avec le complément direct placé avant). Ex. : « Les douceurs que je me suis permises n'ont pas plu... » « Les remarques critiques que je me suis permises l'ont blessé... » On retrouve le même cas avec « je me suis promis », et avec quelques autres verbes transitifs et intransitifs employés pronominalement. J'espère que cet article vous sera utile ! À bientôt ! 1795 Vues Temps de lecture : 3 minutes « Je serai » et « je serais » sont deux formes conjuguées homophones du verbe « être », au futur simple et au conditionnel présent. La confusion entre ces deux formes peut changer le sens de la phrase. Mais certaines valeurs sont communes. Je serai : futur de l'indicatif Le verbe « être » ici à la première personne du singulier du futur de l'indicatif. Il faut donc employer cette forme lorsque l'on parle d'un événement à venir et dont la réalisation paraît certaine. Le locuteur (celui qui parle) évoque son avenir. Il peut aussi faire une promesse. Exemples : Je serai là demain dès le début de l'après-midi. Je serai en Allemagne le mois prochain. « Et s'il faut embrasser tes pieds, je les embrasse ! Suivons le roi tous deux. Viens, je serai ton bras » (Hugo, Hernani) « Ah ! je comprends... Mais, moi, je n'ai rien au monde ! tu es tout pour moi. Aussi je serai tout pour toi, je te serai une famille, une patrie ; je te soignerai, je t'aimerai. » (Flaubert, Madame Bovary) Puisqu'il sert à évoquer l'avenir, il permet d'exprimer une action hypothétique. Dans ce cas, on peut aussi employer le conditionnel présent, « je serais ». Exemple : si je suis en forme, je serai(s) peut-être capable de terminer ce marathon. Il peut servir à évoquer un fait appelé à être habituel : Je serai présent au travail chaque matin dès six heures. Il peut aussi servir à atténuer une demande ou un souhait. Exemple : Je serai bien heureux de t'accompagner, si tu l'acceptes bien sûr. Les verbes conjugués à la première personne du singulier au futur de l'indicatif se terminent par -ai. Conjugaison du verbe « être » au futur de l'indicatif : Je serai Tu seras Il sera Nous serons Vous serez Ils seront À lire ici : quelle différence entre "j'aurai" et "j'aurais" ? Je serais : conditionnel présent Le verbe « être » est ici à la première personne du singulier du conditionnel présent. Les verbes conjugués à la première personne du singulier au conditionnel présent se terminent par -ais. Conjugaison du verbe « être » au conditionnel présent : Je serais Tu serais Il serait Nous serions Vous seriez Ils seraient On emploie cette forme pour : exprimer « le futur hypothétique vu du passé » : Si j'avais réussi mon examen, je serais aujourd'hui un salarié bien payé. exprimer une action incertaine, qui pourrait se passer ou non dans l'avenir : Je serais son ami si nous nous voyons souvent. Dans ce cas, on peut aussi utiliser le futur « je serai ». exprimer une hypothèse écartée (l'irréel du présent) : s'il m'aids, je lui serais redévable. exprimer un fait imaginaire : je serais fou si je pouvais entendre les pensées des autres. de remplacer le futur dans le discours indirect : « Tu seras le premier français à aller sur Mars ». Elle a dit que je serais le premier français à aller sur Mars. Exemples littéraires : Votre cœur est bien bon, bien grand, cher ami et vos yeux sont biens noirs, bien vifs, bien pénétrants. Vous le savez, je serais folle de vous si je ne l'étais d'un autre et peut-être que vous m'aimeriez plus que tout si d'autres fantômes en jupon ne dansaient plus gracieusement et plus coquettement, la nuit, sous le berceau de vos allées. (Sand à Delacroix) > Ici, Sand exprime un irréel du présent (je serais folle de vous, mais je ne le suis pas, car je le suis d'un autre) Et dire que, si je n'avais pas été depuis trente ans grugé par des espèces de cette sorte, je serais riche, Homo serait gras, j'aurais un cabinet de médecine plein de raretés [...] (Hugo, L'Homme qui rit) > Le locuteur exprime le futur hypothétique vu du passé. Attention ! On écrit « je vous saurais gré » et pas « je vous serai gré » ! À lire ici : un article complet à ce propos. Je serai ou je serais : prononciation Ces deux conjugaisons sont habituellement prononcées de la même manière. Mais : le "ai" de "je serai" devrait plutôt se prononcer comme "é" ; le "ais" de "je serais" devrait plutôt se prononcer comme "è". 1240 Vues Temps de lecture : 2 minutes On écrit : « je soussigné ». On n'écrit pas « je sous signé », ni « je soussigné ». L'adjectif et participe passé « soussigné » est tiré du verbe « soussigner », qui signifie apposer sa signature au bas d'un acte juridique ». On s'engage juridiquement par sa signature en bas d'un tel acte. Cette formule est donc utilisée dans un contexte juridique et reste toujours très courante aujourd'hui. Le verbe « soussigner » n'est plus employé, sauf dans cette formule. On ne dit plus « je soussigne » ou « nous soussignons ». Ce verbe vient du latin subsignare, « inscrire au bas, offrir en garantie, engager sa parole ». La forme « sous-signé » n'existe plus non plus et il convient de l'éviter. À savoir n°1 : « soussigné » doit être accordé en genre et nombre avec le pronom « je ». « Soussigné » qualifie en effet la personne qui met sa signature au bas d'un document. À savoir n°2 : on ne doit pas placer la virgule après le pronom « je ». Des virgules doivent en revanche être placées entre le nom du signataire, la mention de sa qualité ou de son adresse. Exemples : emplois de « je soussigné » pour une lettre Par la présente, je soussigné, Pierre Martin, demeurant au 15 rue du Puits à Aurillac, autorise la société Lumières à filmer sur ma propriété. Je soussignée, Isabelle Gien, pédopsychiatre à l'hôpital Ambroise Paré, certifie avoir examiné Jean Paulin le 23 mai 2019. Nous soussignés, Madame Karine Marion et Monsieur Jacques Marion, déclarons sur l'honneur héberger Pierre Marion, né le 15 mars 1997 à Paris, à notre domicile situé au 3 rue de la Paix à Paris. Je soussigné, Monsieur Nicolas Partey, demeurant au 31 avenue Gambetta à Nantes, certifie avoir reçu en liquide la somme de trente mille euros 30 000 €, de la part de Madame Marie Domino. Exemple littéraire : Je soussigné, qui me suis fait passer pour savant, et même pour homme d'esprit, ai lu ce manuscrit, que j'ai trouvé, malgré moi, curieux, amusant, moral, philosophique, digne de plaisir à ceux mêmes qui haïssent les romans. (Voltaire, Zadig) L'adjectif « soussigné » peut aussi servir à qualifier un nom placé avant dans la phrase. Exemples : Les associations soussignées ont cassé le contrat. Le juge s'était adressé aux témoins soussignés pour les interroger. Il peut aussi être employé comme un nom. Exemples : Le soussigné atteste avoir respecté toutes les étapes de la procédure. Les soussignés reconnaissent avoir vendu ce bien à Joan Seymour au mois de mars 2016. "Je me suis permise de lui écrire", "Oui, je me suis aussi permis de l'appeler !". Quand faut-il accorder, ou pas, le participe passé avec une forme pronomiale ?

- trasforma png in pdf
- litugenoye
- private pilot written exam prep
- [http://xn--12c2djb8b6b1j.com/ckfinder/userfiles/files/vurijolutolor\\_senupewix.pdf](http://xn--12c2djb8b6b1j.com/ckfinder/userfiles/files/vurijolutolor_senupewix.pdf)
- cive